



Orléans, le 18 septembre 2000

Ville d'ORLÉANS  
Direction de l'Information  
et de la Communication

**A PROPOS DE LA MISE A MORT D'UN CHIEN :  
LES MOTS NE SUFFISENT PAS.**

Plusieurs articles sont revenus dans la presse sur l'acte odieux commis en juillet par plusieurs jeunes de La Source, qui ont mis à mort un chien en l'arrosant d'essence.

La seule réponse, c'est que la police retrouve les coupables et que la justice les sanctionne, conformément aux lois.

Et puisque j'ai été directement interpellé, hier, sur mon action à ce sujet, je puis indiquer que, depuis que cet acte a eu lieu, en juillet, je suis intervenu à huit reprises par écrit, par oral et par téléphone auprès des responsables de la Préfecture et de la Police Nationale. J'ajoute que je viens de faire une neuvième intervention à la suite d'une pétition récente.

Plusieurs personnes disent ou écrivent, qu'on « connaît » ou qu'on « connaîtrait » les coupables. J'exhorte depuis deux mois ceux qui me disent cela, d'aller témoigner devant la Police. Mais ceux qui me disent qu'« on » connaît les coupables déclarent ne pas les connaître eux-mêmes... Soyons clairs. La police poursuit son enquête, et elle attend des témoignages. En ce domaine comme en d'autres, ce sont les actes qui comptent.

En résumé, il faut que la police puisse mener à bien les enquêtes pour que la justice fasse, à son tour, son travail.

Pour cela il faut des moyens, et non des discours démagogiques sur l'insécurité, toujours faciles, mais complètement inopérants.

Et pour mettre les points sur les « i », je tiens à dire qu'au cours des trois derniers mois :

1 – Je suis intervenu en lien avec les responsables de la Préfecture pour que des effectifs supplémentaires de police viennent prêter main forte, pour une meilleure sécurité routière à Orléans, durant les derniers week-end. Car si je suis indigné par la mise à mort d'un chien, je le suis plus encore par le décès de jeunes victimes à cinq heures du matin, de chauffards. Je tiens, à cet égard, à souligner l'action de la police et de la justice.

2 – Je suis intervenu pour la généralisation de la « police de proximité », ce qui se traduit concrètement par 17 postes supplémentaires dans l'agglomération, ce qui –croyez-le- n'a pas été facile à obtenir.

3 – Je suis intervenu pour que les effectifs affectés à la surveillance des transports en commun soient augmentés de 12 policiers. La décision est prise.

4 – J'ai obtenu une présence de la Police Nationale permanente sur le campus universitaire.

5 – Le développement de la police municipale est mis en œuvre dans les quartiers conformément aux engagements pris.

Cela, se sont des actes. Pas des paroles.

Un maire ne peut pas tout faire. Mais il doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire entendre les préoccupations des habitants de sa ville et pour obtenir les moyens nécessaires afin d'y faire face. Au delà, il faut que chacun fasse son travail pour faire reculer la délinquance, la violence et l'insécurité.

**Jean-Pierre SUEUR**  
Maire d'Orléans